

Conditions générales d'utilisation

TombolaDirecte.fr

La société Tombola Directe met à votre disposition ses applications pour vous aider dans l'organisation de votre tombola. En utilisant les services de Tombola Directe vous reconnaissez agir dans le cadre strict de la loi qui stipule notamment que :

1. votre association possède une certaine ancienneté,
2. vous agissez de façon désintéressée,
3. votre tombola a pour objectif de récolter des fonds pour une animation sociale ou le financement d'activités d'ordre culturel, scientifique, éducatif ou sportif.

Par ailleurs vous reconnaissez que :

1. votre tombola est organisée dans un cercle restreint, amical ou familial,
2. les lots ne sont pas des sommes d'argent,
3. vous avez déposé une autorisation en mairie ou en préfecture en bonne et due forme via le formulaire cerfa n°11823*02, dont vous nous envoyez un exemplaire,
4. vous avez l'accord du trésorier payeur général si le capital de la tombola dépasse le montant de 30.000 € (capital de la tombola = nombre de tickets émis x valeur unitaire du ticket).

Tombola Directe se réserve le droit :

1. d'interrompre le service mis à votre disposition si nous suspectons une utilisation illégale de nos applications,
2. de déposer une plainte auprès du Procureur de la République.

Dans le cas d'une tombola numérique et en cas de suspicion de fraude, l'argent net collecté sera bloqué sur un compte séquestre en attendant une décision judiciaire.

Les tarifs de Tombola Directe sont les suivants :

- Les tickets de tombola en papier sont vendus TTC et livrés, et leur prix est fonction de la quantité et du format ; vous êtes responsable du contenu imprimé, du choix de la couleur et des quantités commandées. Tombola Directe est responsable en cas de non-exécution de votre commande.
- La Tombola Numérique est facturée au taux de 8% du capital collecté. Cette commission comprend une participation à l'utilisation de l'outil, la TVA, ainsi que les charges du prestataire de paiement Stripe (www.stripe.com/fr). Le taux de réversion est donc de 92% de l'argent collecté.

En utilisant les services de Tombola Directe vous acceptez de décharger Tombola Directe de toute responsabilité autre que l'exécution technique. En cas d'inexécution liée à un problème technique de Tombola Directe, quelle qu'en soit la cause, l'origine et la durée, vous acceptez que le seul dédommagement proposé par Tombola Directe soit :

- Pour les tickets de papier, la réimpression des tickets à l'identique.
- Pour la tombola numérique, la mise à disposition du service dès son retour en fonctionnement dans les mêmes conditions commerciales.

Eric LEGENT
CEO

